

N°1324

du 07
AVRIL
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

FINANCES

En dépit du report des revues des réformes

P.4

Des ministères sont interpellés

EMPLOIS DES JEUNES

Après quatre années de mise en exécution du projet, en faveur des jeunes

Le PAEIJ-SP en évaluation finale et capitalisation des acquis

P.4

* 35 000 emplois créés en 2018, pour 19 600 attendus en 2020.

TRANSPORTS

Pas de répit dans le Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou

Le poste de contrôle juxtaposé de Hillah-Condji/Sanvee-Condji entame son équipement

P.7

P.3

Coronavirus au Togo

DE LA NÉCESSITÉ DE LIMITER LES DÉPLACEMENTS



Le CHR de SOKODE

**Sokodé
sérieusement
touché selon
les chiffres
en hausse**

P.3 Riposte contre le COVID 19

Togo

- Décaissement immédiat au quadruple du FMI pour le Togo
- Pour le secteur des transports urbains, le grand recul avant de mieux faire
- 5.000 branchements sociaux de la TdE pour laver les mains

Monde

D'importantes initiatives de l'ONU, l'OMS et de la Banque Mondiale



Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et président par intérim du FMI

AZIMUTS INFOS

Huawei : que faut-il retenir du P40 et du P40 pro ?

Lors d'une téléconférence, Huawei a présenté hier soir sa nouvelle série P. Elle compte bien venir piétiner les Samsung Galaxy S20 et l'iPhone 11 Pro. Revue de détail des P40, P40 Pro et du modèle très haut de gamme, le P40 Pro+.

La pandémie mondiale n'arrête pas la sortie de nouveaux modèles de smartphones provenant des marques chinoises. Les gammes du printemps n'ont donc pas vraiment pris de retard sur le planning habituel. Comme l'an passé, c'est à la même période que Huawei a dévoilé sa nouvelle série P, mais cette fois, confinement oblige, c'est via une visioconférence que le constructeur a fait le show. La gamme est donc composée de trois nouveaux modèles avec les Huawei P40, P40 Pro et enfin le P40 Pro+ qui arrivera un peu plus tard en France. Pour commencer, parlons du socle commun des nouveautés de cette gamme.

Au niveau du SoC, on trouve le processeur maison Kirin 990 dévoilé en septembre dernier. C'est le premier SoC à intégrer un modem 5G. Cette puce 5G est d'ailleurs moins énergivore que les modems de Samsung et de Qualcomm. Un bon point au niveau de l'autonomie. Côté performances, rappelons que le processeur est une version boostée du Kirin 980, avec une fréquence de fonctionnement supérieure et un nombre de cœurs qui a augmenté. La partie graphique est aussi gonflée. Ce SoC est accompagné de 8 Go de mémoire vive. C'est au niveau du stockage que débute les premières différences. Le P40 dispose de 128 Go, quand les autres peuvent offrir de 128 ou 256 Go. Au niveau des selfies, c'est un module de 32 mégapixels (f/2,2) que l'on trouve intégré dans l'écran en façade. Pour la profondeur de champ, il est épaulé par une fonction ToF (Time of Flight) qui équipait déjà les Mate 20 Pro. Pour les clichés, l'IA vient en renfort afin d'améliorer l'image. La fonction Best Moment assure l'enregistrement en rafale de plusieurs clichés avant et après la pression sur le déclencheur. C'est l'IA qui va piocher dans la série de photos pour déterminer quelle est la meilleure. Enfin, le capteur d'empreinte digitale qui se trouve sous la surface de l'écran dispose désormais d'une surface de détection augmentée de 30 %. Il serait plus vélocité selon Huawei.

Photo : la barre est haute

Côté différences, c'est surtout au niveau du module photo des mobiles qu'il y a le plus de particularités. Comme pour les autres générations, les optiques sont toujours signées Leica. Sur l'ensemble des modèles on trouve au moins un capteur commun, le principal avec 50 mégapixels (f/1,9) et une taille imposante de 1/1,28 pouce. Ensuite, plus on monte en gamme plus il y a de capteurs. On en a trois avec le P40 et jusqu'à cinq avec la version Pro+. En plus du capteur principal, le P40 dispose d'un module ultra grand-angle (f/2,2) et un zoom de 8 mégapixels avec un grossissement optique x3.

Le P40 Pro reprend l'ultra grand-angle du Mate 30 Pro avec son capteur de 40 mégapixels. C'est un téléobjectif de 12 MP grossissant x5 grâce à un système de périscope à lentilles. On trouve en plus de ces trois optiques, un module ToF qui permet de mesurer la profondeur de champ.

Enfin, le P40 Pro+ gonfle un peu chacun des autres modules et ajoute un téléobjectif supplémentaire. On retrouve le zoom optique du P40, auquel vient s'ajouter un téléobjectif périscopique 10x. En cumulant les deux, Huawei indique que le grossissement peut atteindre x100. Un zoom qui vient donc se frotter à celui du Samsung Galaxy S20 Ultra. Là aussi on retrouve le capteur ToC qui est présent sur la version Pro du mobile.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossivi TCHAMDJA

Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Nécrologie

Bande dessinée : Le dessinateur Juan Giménez succombe du Covid-19

Mondialement connu pour son travail au côté d'Alejandro Jodorowsky sur la Caste des Méta-Barons, le dessinateur argentin Juan Giménez est mort mercredi du coronavirus. Giménez, 76 ans, venait tout juste de rejoindre sa ville natale de Mendoza, après avoir vécu près de quarante ans en Espagne.

Après le récit de guerre (As de pique) et les aventures du journaliste techno-futuriste Leo Roa, c'est en tirant le fil d'un personnage de

l'Incal de Moebius et Jodo que Giménez explose avec les Méta-Barons, saga qui fait le tour du monde entre les années 90 à 2010. Par sa maîtrise du dessin hyperréaliste décliné en fresques aux couleurs folles, l'Argentin était devenu un des papes de la science-fiction, versant space-opéra baroque et démesuré. Révérée en Europe comme aux Etats-Unis, son oeuvre venait de faire l'objet, en novembre, d'une rétrospective à la galerie Maghen à Paris.



Disparition :

Mort de Bill Withers, géant de la soul américaine

Des dizaines de tubes internationaux, un style unique à la croisée du folk ancestral, d'un funk tout doux et de la soul, une voix de pur velours : Bill Withers était un géant de la musique populaire américaine. Depuis le succès d'Ain't No Sunshine, son premier hit extrait de son premier album de 1971 (Just As I Am, classique instantané), il n'avait pour ainsi dire pas quitté le cœur de ses admirateurs. Originaire de Virginie occidentale - où la dure vie des mineurs lui avait inspiré un autre classique, Lean on Me

, il était considéré proche du peuple, au point d'être qualifié de "Springsteen afro-américain" par Questlove des Roots. Il est mort lundi à l'âge de 81 ans, des suites de "complications cardiaques", en pleine crise de coronavirus, au moment même où Lean on Me connaît un regain de popularité immense auprès des nombreux musiciens amateurs ou professionnels qui jouent chaque jour sur les réseaux sociaux.

Né en 1938 en Virginie-Occidentale, handicapé dans son enfance

par son bégaiement et orphelin de père à l'adolescence, il s'enrôle très jeune dans la Marine et ne quitte les drapeaux qu'en 1965.

Bill Withers s'installe alors à Los Angeles et se lance dans une carrière musicale, enregistrant des "demos" et jouant le soir dans des clubs, tout en conservant un travail "alimentaire".

"Je ne suis pas un virtuose mais je pense avoir écrit des chansons auxquelles les gens pouvaient s'identifier", déclarait-il en 2014 dans une interview à Rolling Stone.



Parution

Histoire générale de l'Afrique : les derniers volumes disponibles en 2020

Projet porté par l'UNESCO depuis les années 1960, la publication d'ouvrages sur l'Histoire générale de l'Afrique se poursuit. Les derniers volumes seront publiés en 2020.

Le projet d'Histoire générale de l'Afrique a été lancé en 1964 par les Nations unies, dans le contexte des décolonisations de l'Afrique. Le défi était alors de réunir des historiens du monde entier, en priorité des Africains, pour écrire une histoire expurgée de la vision raciste et coloniale qui avait prévalu

Coquery-Vidrovitch. Le contenu des ouvrages raconte l'histoire de l'Afrique depuis la préhistoire jusqu'au années 1980. En quelque sorte, c'est une histoire de l'Humanité, puisque les premiers hommes sont apparus sur le continent noir.

En 2013, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)-devenue l'Union Africaine (UA) en 2002- a été annoncé le projet de compléter l'Histoire générale de l'Afrique de trois volumes supplémentaires. L'objectif est d'actuali-

fique composé de 16 membres dont 6 femmes.

Le volume IX rend compte des derniers grands bouleversements qu'a connus l'Afrique ces 30 dernières années : la fin de l'Apartheid, la mondialisation, l'emprise de la Chine, le terrorisme, la remilitarisation de l'Afrique mais aussi l'impact des nouvelles technologies. Le volume X est consacré aux diasporas. On y explore la notion

d'Africanité globale. On étudie les échanges culturels et politiques, les ruptures et les continuités entre l'Afrique et ses diasporas déportées sur les continents américains et asiatiques mais aussi celles installées en Europe. Enfin le volume XI s'attarde sur les nouveaux défis de l'Afrique et notamment la place des femmes.

Agricultures/L'Union



jusqu'ici. Cette vaste entreprise a pour originalité d'être une synthèse globale et permet d'aborder le continent autrement que par l'histoire des Etats. Elle a aussi le mérite de faire collaborer une communauté très large d'universitaires. Parmi les célèbres contributeurs des huit premiers volumes publiés entre 1964 et 1999, il y avait Joseph Ki-Zerbo, Théophile Obenga, Walter Rodney, Cheikh Anta Diop, Elikia Mbokolo ou encore Catherine

ser la collection en prenant en compte l'évolution de la recherche. Les derniers éléments historiques ajoutés datent de la fin des années 1980 et il semblait primordial d'effectuer une mise à jour. Chacun des nouveaux volumes comporte un large forum épistémologique dont l'utilité est de déconstruire et rediscuter les concepts des sciences sociales. Environ 200 chercheurs ont été pour cette mission, chapeautés par un comité scienti-

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES CONSOMMATEURS RELATIF AUX ALLÉGATIONS DE CONTAMINATION AU COVID-19 DE L'EAU DE ROBINET AU TOGO

Depuis quelques jours, des messages audios en plusieurs langues circulent sur les réseaux sociaux faisant état d'une prétendue contamination au covid-19 de l'eau de robinet au Togo. Les auteurs de ces messages audios demandent aux populations de ne plus consommer cette eau de robinet sous prétexte d'éviter le corona virus.

Suite à ces allégations, la Direction Générale de la TdE a convoqué les associations de défense des consommateurs notamment l'Association Togolaise des Consommateurs, l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement, la Ligue des Consommateurs du Togo et le Mouvement Martin Luther King à une séance de travail et d'information le lundi 6 avril 2020.

Au cours des échanges, le Directeur Général a manifesté sa déception et son indignation face à ces allégations mensongères qui sont de nature à discréditer la qualité de l'eau servie à la population au moment où cette dernière est au centre des mesures de prévention contre la pandémie du corona virus. Il a ensuite édifié les organisations sur le processus de traitement de l'eau à la TdE qui reste conforme aux normes de l'OMS et les a rassurées sur la bonne qualité de l'eau produite et distribuée aux consommateurs.

Après les explications du Directeur Général, les organisations signataires du présent communiqué, invitent les populations à ne pas se fier à ces allégations sans fondement et invitent les pouvoirs publics et les acteurs de l'eau à demeurer vigilants pour maintenir la qualité de l'eau au robinet.

Fait à Lomé, le 6 avril 2020

Pour les signataires

ATC
Gnagnagnon Koko
ANCE
Guinea Koko
LCT
Doga M. Kouame
MMLK
Rafael Koko

Coronavirus au Togo

DE LA NÉCESSITÉ DE LIMITER LES DÉPLACEMENTS

Sokodé sérieusement touché selon les chiffres en hausse

Late Pater

Selon la classification officielle au Togo, les cas actifs correspondent au nombre de personnes testées positives au coronavirus c'est-à-dire les porteurs sains et les patients présentant les symptômes de la maladie ; les cas guéris sont les personnes guéries du coronavirus ; les cas confirmés équivalent au nombre total cumulé de personnes testées positives au coronavirus à date donnée, englobant les cas actifs, guéris et décédés. Ainsi, depuis le dernier décompte relayé par L'UNION à la date du 2 avril, à

savoir 39 cas confirmés, 20 cas actifs, 17 personnes guéries et 2 décès, le Togo est passé à **52 cas confirmés, 27 cas actifs, 22 personnes guéries et 3 décès** depuis hier 6 avril 2020 à 10 heures. Dans les rangs, on a recensé, parmi les cas testés positifs, une femme de 32 ans, Togolaise, résidant à Lomé ; une femme de 41 ans, Canadienne résidant à Sokodé, rentrée du Canada le 18 mars 2020 ; un homme de 30 ans, Togolais résidant à Lomé, ayant eu contact avec un cas confirmé ; une femme de 28 ans, Togolaise résidant à Lomé ; un homme de 37



ans, Togolais résidant à Lomé ; une femme de 25 ans, Française résidant à Lomé, revenue de Paris le 17 mars ; une femme de 26 ans, Togolaise résidant à

Lomé, revenue de Paris le 18 mars ; une femme de 26 ans, Américaine résidant à Sokodé, ayant eu contact avec une personne testée positive et désor-

mais hospitalisée ; un homme de 42 ans, Américain résidant à Sokodé, ayant eu contact avec une personne testée positive et désormais hospitalisée ; une femme de 65 ans, Américaine résidant à Sokodé, ayant eu contact avec une personne testée positive et désormais hospitalisée ; un homme de 51 ans, Américain résidant à Sokodé, ayant eu contact avec une personne testée positive et désormais hospitalisée ; un homme de 41 ans, Togolais résidant à Sokodé, ayant eu contact avec les personnes citées plus haut ; une femme de 60 ans, Togolaise ré-

sidant à Lomé, ayant eu contact avec les personnes positives résidant à Sokodé citées plus haut.

Aucune identité n'est communiquée par rapport aux cinq nouveaux guéris. Enfin, le patient décédé, le 3 avril, est un homme de 41 ans, Togolais résidant à Lomé, déclarant en douane ambulante de profession qui était souffrant depuis le 30 mars. Face à la complication de son état de santé, un test de dépistage à la Covid-19 a été effectué et s'est révélé positif. Il a été transféré au Centre hospitalier régional Lomé-Commune le soir du 2 avril 2020 où il est décédé le 3 avril.

Riposte contre le COVID 19

Togo

- Décaissement immédiat au quadruple du FMI pour le Togo**
- Pour le secteur des transports urbains, le grand recul avant de mieux faire**
- 5.000 branchements sociaux de la TdE pour laver les mains**

Monde

D'importantes initiatives de L'ONU, l'OMS et de la Banque Mondiale

Un décaissement immédiat au quadruple du FMI pour le Togo

Comme pour le Sénégal ou Madagascar, le Togo vient de bénéficier d'un appui du Fonds monétaire international (FMI), en lien avec la lutte contre le COVID-19. Selon le communiqué officiel rendu public à Washington, le 3 avril 2020, le conseil d'administration du Fonds monétaire international a achevé la sixième et dernière revue des résultats économiques obtenus par le Togo dans le cadre d'un programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) – un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme, sous la forme d'un programme, dans les cas de problèmes persistants de balance des paiements. L'achèvement de la revue permet de décaisser immédiatement 96.63 millions de droits de tirages spéciaux (environ 131.3 millions de dollars), soit presque quatre fois plus important que le montant initialement prévu. Ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 247.65 millions de droits de tirage spéciaux (environ 336.4 millions de dollars).

L'accord triennal en faveur du Togo, d'un montant de 176.16 millions de droits de tirage spéciaux (environ 239.3 millions de dollars, ou 120% de la quote-part du Togo), a été approuvé le 5 mai 2017. En achevant la sixième revue, le conseil d'administration a également approuvé la demande



Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim du FMI

présentée par les autorités en vue d'une augmentation du niveau d'accès dans le cadre du programme de 48.7% de la quote-part du pays (71.49 million de droits de tirage spéciaux ou environ 97.1 millions de dollars) afin de répondre aux besoins urgents de financement découlant des efforts et plans des autorités visant à contrôler la propagation du COVID-19 et atténuer son impact économique au Togo.

Le Togo a réalisé des progrès considérables en 2017-2019 dans le cadre du programme soutenu par le FMI dans plusieurs domaines. Cependant, les réformes restent incomplètes dans un secteur clé (le secteur financier). La reprise économique s'était raffermie mais a été entravée récemment par la pandémie de COVID-19. Les projections de croissance pour 2020 ont été sensiblement revues à la baisse. Le déficit budgétaire et le besoin de financement de la balance des paiements

pourraient s'élargir considérablement en raison de la perte de recettes, de l'augmentation des dépenses de santé et de la baisse des exportations.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après : «La performance du Togo au titre du programme soutenu par la FEC a été globalement satisfaisante. Alors que la reprise économique s'était raffermie, elle a été entravée récemment par la pandémie de COVID-19. Les perspectives macroéconomiques sont sujettes à une grande incertitude. Les autorités prennent des mesures immédiates pour faire face aux implications humaines et économiques de la pandémie de COVID-19 tout en préservant les réalisations budgétaires durablement obtenues pendant ces dernières années. Durant la période 2017-2019, le Togo a respecté le critère de convergence de l'UEMOA d'un déficit budgétaire ne dépassant pas 3% du PIB. Pour 2020, le déficit budgétaire et le besoin de financement de la balance des paiements pourraient se creuser en raison des dépenses de santé supplémentaires et d'autres impacts du COVID-19 sur l'économie. Néanmoins, la dette publique devrait continuer de baisser. Les réformes structurelles liées à l'administration des recettes et à la gestion des finances pu-

bliques progressent. Des progrès ont été achevés en matière de collecte des arriérés d'impôts, de soumission en ligne des déclarations en douane et d'étapes vers la budgétisation des programmes. Il sera important de mettre en œuvre les recommandations d'un outil récent de diagnostic et d'évaluation de l'administration fiscale, de combler les lacunes restantes dans les fonctions douanières essentielles, et de renforcer la mise en conformité volontaire afin

d'assurer des revenus permanents solides. Il sera également essentiel de suivre les recommandations clés des évaluations de la gestion des investissements publics de 2016 et de 2019. En outre, la poursuite d'une politique prudente en matière d'emprunt et le renforcement de la capacité de gestion de la dette sont indispensables afin de préserver la viabilité de la dette.

Le Togo a été l'un des pays les plus performants dans l'améliora-

tion du climat des affaires ces dernières années ; il sera important de poursuivre ces réformes, notamment de renforcer la gouvernance, et de mettre en œuvre les mesures décrites dans le plan national de développement afin de soutenir une croissance forte et inclusive. Finaliser les réformes au niveau des deux banques publiques est primordial pour préserver la stabilité financière et éviter des risques au budget de l'État.

Le grand recul avant de mieux faire

Les mouvements de contestation des conducteurs de taxi-moto, principalement dans la ville de Kara le 4 avril dernier, ont bougé le gouvernement dans l'un de ses choix à contrer la propagation de la maladie à coronavirus. Tout est parti des notes et communiqués aux contenus imprécis et discutables. On peut comprendre que le Covid-19 est en lui-même une panique qui se transmet. Le communiqué du gouvernement en date du 5 avril 2020 aura le mérite de rectifier le tir et de calmer la colère naissante dans ce corps de métier à majorité informelle. «Dans le souci de mettre en œuvre toutes les mesures susceptibles d'éviter la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans notre pays et donc de mieux protéger la population contre cette pandémie destructrice, le ministre des infrastructures et des transports et le ministre de la sécurité et de la protection civile ont



annoncé, le 4 avril 2020 à l'attention des sociétés de transports urbains de passagers et des syndicats des conducteurs routiers du Togo, certaines mesures restrictives en l'occurrence concernant le Grand Lomé (préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé). En attendant que les mesures d'accompagnement prises en vue de soutenir les différentes couches vulnérables et socioprofessionnelles concernées ne soient effectives, le gouvernement suspend jusqu'au 11 avril 2020 l'application des mesures précédemment annoncées le 4 avril concernant le

secteur des transports urbains», a indiqué le texte.

Mais déjà, c'est l'incertitude d'ici au 11 avril, même au niveau du gouvernement qui doit régler plusieurs équations : quelles mesures d'accompagnement pour un groupe de personnes (zémidjans) dont on ne maîtrise pas le vrai nombre ; qui choisir et qui laisser au carreau ? Ce qui fait dire à certains qu'il aurait mieux fallu plutôt sensibiliser ces citoyens au respect strict des consignes, par exemple ne pas les autoriser à circuler tant qu'ils

(suite à la page 6)

En dépit du report des revues des réformes

Des ministères sont interpellés

Late Pater

Compte tenu de la propagation de coronavirus et de ses implications sur la santé publique, le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF) a informé tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des réformes que les revues des réformes à fin décembre 2019, initialement prévues du 26 au 27 mars et du 31 mars au 3 avril 2020, sont reportées à une date ultérieure. Même si le Comité de suivi des réformes a déjà examiné et validé les documents de matrices de réformes actualisées 2020-2022, du 10 au 19 mars 2020.

A l'occasion de ces séances techniques, les membres du Comité de suivi des réformes ont pris connaissance des propositions de réformes des ministères, des institutions et des services du ministère en charge des finances publiques. Et ils ont retenu les plus pertinentes qui devront faire l'objet d'échanges lors de l'atelier de validation aujourd'hui reporté. Chaque point focal ou correspondant thématique a présenté les réformes de son département ou service et le plan de travail et budget annuel 2020. Des interpellations, sous le format de propositions d'amélioration, ont été faites aux différents ministères. Par exemple, au **ministère des infrastructures et des transports**, il est prévu la professionnalisation du métier de chauffeur (pour redynamiser la fonction de chauffeur et la rendre plus responsable), le développement du transport en commun et la création d'un office de sécurité routière. Il lui est suggéré d'associer le secteur privé qui dispose des compétences avérées dans ce domaine et de proposer des textes pour encadrer cette activité, en plus d'une étude approfondie en vue de trouver la meilleure option dans le cadre de la mise en place de l'office de sécurité routière.

Au **ministère de la sécurité et de la protection civile**, le projet de numérisation des pièces produites à l'état civil doit aboutir à la réduction du délai de production et de délivrance du passeport, même si cela va toujours nécessiter du temps à cause de certains contrôles des pièces comme les certificats de naissance et de nationalité.

La concurrence déloyale règne au Togo notamment dans la construction de stations d'essence qui ne respectent pas certaines règles de sécurité ainsi que les boutiques et débits de boisson et la loi régissant la concurrence date du 28 décembre 1999. Au **ministère du com-**

merce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale, on veut la réviser. De même, le ministère fait le contrôle de l'affichage des prix sans intervenir dans la fixation de ces prix ni dans la réglementation des distances qui séparent les installations commerciales. En attendant la révision qui tarde, il est proposé une solution provisoire qui vise à prendre un arrêté pour réglementer cette concurrence déloyale.

Le **ministère de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise** a été interpellé sur le retard observé dans la fourniture d'eau aux populations à partir des châteaux d'eau construits sur financement de la Banque mondiale. Il répond que ce retard accusé dans le branchement est dû à l'insuffisance de ressources financières du département pour les extensions, puis les branchements. Le Comité de suivi des réformes demande alors qu'un état des lieux soit fait pour déterminer le coût de ces extensions et branchements en vue d'un plaidoyer lors d'un éventuel collectif budgétaire au cours de cette année 2020.

La grande préoccupation vis-à-vis du **ministère de la ville, de l'urbanisme, de l'habitat et de la salubrité publique** porte sur le très faible niveau d'avancement des textes d'application du nouveau code foncier. Sur les dix-neuf (19) projets de décrets qui sont prêts, trois (3) sont adoptés. Il faut donc un plaidoyer pour que le reste des textes soit pris en conseil des ministres d'ici à la fin 2020.

Un projet d'informatisation de la délivrance du casier judiciaire est en cours et bientôt à terme au **ministère de la justice**. Dans la pratique, chaque citoyen, à partir d'un logiciel installé sur son téléphone ou son ordinateur, pourra demander son casier judiciaire et faire le suivi de sa délivrance. Mais, lorsque le casier judiciaire est prêt, il doit se présenter physiquement au service de production pour le retrait car le logiciel en cours d'implantation ne permet pas, pour l'instant, d'authentifier ses pièces et autoriser l'impression par le demandeur. Il est souhaité d'aller plus loin afin que le demandeur puisse imprimer son casier judiciaire, sinon le temps de déplacement dans la préfecture de naissance restera long.

Le Comité de suivi des réformes suggère que des réflexions soient menées sur la mise en place d'un dispositif ou système permettant de suivre la carrière professionnelle des fonctionnaires et sur l'évaluation ou la notation des agents publics sur la base de la gestion axée sur les résultats atteints à partir des ressources mises à disposition des différents services (**ministère de la fon-**



Mongo Aharh-Kpessou,
Secrétaire permanent et Président
du Comité de suivi des réformes

tion publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale).

Avec le point focal du **ministère des enseignements primaire et secondaire** et celui du **ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**, les échanges ont porté sur l'introduction de l'anglais au cours primaire, la nécessité des ressources humaines qualifiées à travers l'organisation des concours sectoriels pour compléter le gap d'enseignants admis à la retraite (conseillers pédagogiques et inspecteurs de premier degré) et l'accompagnement des établissements privés d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur). Il est suggéré qu'un accompagnement soit opéré à profit du nombre important d'établissements privés disposant de compétences avérées, depuis la création. Et, vis-à-vis des deux départements ministériels, que des textes soient pris pour fixer des normes d'accompagnement de ces établissements. Enfin, une étude sur l'importance du privé dans ce secteur et les missions à lui confiées à l'avenir devrait être conduite alors même que les coûts exorbitants des dossiers d'agrément vont à l'encontre de la volonté du gouvernement de faire participer le secteur privé au Plan national de développement 2018-2022.

A l'endroit du **ministère de l'économie et des finances**, le Comité de suivi des réformes suggère la nécessité de nommer les contrôleurs financiers délégués et leur affectation dans les ministères et régions en vue de rendre effective la déconcentration du contrôle financier, en respect de la loi organique relative aux lois de finances de 2014 ; la réécriture du système intégré de gestion des finances publiques (SYGFIP) en vue de permettre son interfaçage avec le système de gestion de la dette publique (SYGADE) et le système de gestion des marchés publics (SYGMAP), car les budgets programmes sont conçus dans un nouvel environnement ; la nécessité de poursuivre la consolidation du compte unique du trésor ; la poursuite des actions relatives à la mise en œuvre effective du budget programme, outil de gestion axées sur les résultats, etc.

Après quatre années de mise en exécution du projet, en faveur des jeunes

Le PAEIJ-SP en évaluation finale et capitalisation des acquis

* 35 000 emplois créés en 2018, pour 19 600 attendus en 2020.

Jean AFOLABI

Avec l'appui financier du Fonds africain de développement (FAD) de la Banque africaine de développement (BAD), dans le cadre du Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP), l'autorité publique compte procéder à son évaluation finale ; et capitaliser ses acquis. Des manifestations d'intérêt sont ainsi attendues au cours de la semaine, afin de recourir aux prestations de services d'un cabinet chargé de réaliser ladite mission.

Pour le volet Evaluation du projet : le prestataire retenu devra définir et faire valider la méthodologie d'évaluation et de capitalisation des acquis ; élaborer les outils de travail et les faire valider ; collecter les données secondaires existantes sur le projet et les analyser ; mener des entretiens avec les acteurs clés des actions à évaluer ou des expériences à capitaliser ; effectuer des visites de terrain pour compléter les informations ; organiser par région des mini-ateliers de restitution des résultats de l'évaluation aux acteurs concernés ; élaborer un rapport provisoire d'évaluation du projet ; restituer en présence des acteurs et partenaires du projet les résultats de l'évaluation du projet ; prendre en compte les observations pour finaliser le rapport d'évaluation.

Pour le volet Capitalisation des acquis : l'attributaire aura pour mission d'élaborer des supports d'enquête et de collecte des données ; élaborer une programmation de conduite de l'étude ; décrire le cadre conceptuel du projet ; organiser un atelier de validation des acquis à capitaliser et d'identification des supports de capitalisation et des moyens de diffusion ; identifier les parties prenantes de la mise en œuvre des actions à capitaliser ; clarifier les rôles et responsabilités des parties prenantes ; présenter la stratégie et les instruments de mise en œuvre de l'action ; au regard des résultats attendus de l'action, faire l'analyse de la pertinence des acteurs en présence et de la définition de leurs rôles et responsabilités ; apprécier pour l'action, le mécanisme d'intervention du projet du point de vue de sa pertinence, son efficacité, son efficience ainsi que ses perspectives d'évolution ; apprécier les réalisations/acquis ainsi que les échecs ; tirer les principaux enseignements de la mise en œuvre de l'action ; valoriser les enseignements tirés pour une meilleure optimisation



des performances des actions à venir ; organiser par région des mini-ateliers concernés ; élaborer un rapport provisoire de capitalisation des acquis du projet ; restituer en présence des acteurs et partenaires du projet les résultats de la capitalisation des acquis ; prendre en compte les observations pour finaliser le rapport de capitalisation.

Le démarrage de la mission est prévu pour septembre 2020, sur une durée maximale de soixante (60) jours étalés sur trois (3) mois.

Le 27 novembre 2015, le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) accordait au Togo, deux dons d'un montant respectif de 6,67 millions UC, (5,4 milliards de FCFA) et de 1,33 millions UC, (1,1 milliard de FCFA) et un prêt d'un montant de 6,5 millions UC, (5,3 milliards de FCFA). Au total 14,5 millions d'UC, soit environ 11,8 milliards de FCFA sont octroyés au titre du Projet d'appui à l'employabilité et l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP). Le projet était censé contribuer à créer les conditions d'une croissance économique plus inclusive à travers le renforcement de l'employabilité des jeunes et la promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs porteurs. Il entend apporter dans un premier temps une réponse pour l'insertion des demandeurs d'emplois à travers le développement de l'entrepreneuriat des jeunes dans la chaîne de valeur agricole. En second lieu, le projet envisage d'apporter une solution structurelle à l'emploi des jeunes en développant les outils de prospection et d'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail. Sa finalité est de contribuer à long terme à une réduction de la pauvreté ainsi qu'à une réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes hommes et des jeunes femmes. Il vise à moyen terme une amélioration des revenus des bénéficiaires de l'appui à l'entrepreneuriat de plus de 25% et la création d'au moins **19 600 emplois directs en 2020.**

Objectifs très tôt atteints

Deux ans plus tard, en 2018, le succès était officiellement es-

timé au rendez-vous. Exemple pris sur l'évolution de deux sociétés. Agrokom transformait jusqu'à 6 000 tonnes de soja par an, générant 3 242 emplois directs et 8 505 emplois temporaires sur sa chaîne de valeur (approvisionnement, transformation et distribution). Pour sa part, JCAT exporte 10 920 tonnes de soja biologique vers les États-Unis, l'Allemagne ou encore la Chine, avec à la clé, 3 203 emplois directs et 6 931 temporaires.

Grâce au soutien de la Banque africaine de développement, le PAEIJ-SP a créé 35 000 emplois au total (14 290 directs et 20 940 temporaires), bien plus que les 20 000 escomptés, au profit notamment des jeunes Togolais. « Avec l'arrivée du projet, beaucoup de choses ont changé dans mon quotidien car, de l'agriculture vivrière, je suis passé à la vente », expliquait Michel Komi Koutchena, primo-entrepreneur dans la filière maïs. « Parti de trois hectares, je dispose désormais de onze hectares pour la culture du maïs. Ma production a quasiment quadruplé. La vente me permet de subvenir aux besoins de ma famille et d'employer 63 personnes », précisait-il à la BAD, avant de se réjouir de « voir les jeunes de son village ne plus se rendre en ville ou dans d'autres pays pour chercher le bonheur ».

Wadja N'Yemba, présidente du groupement Nipa (nord du Togo), ne dit pas le contraire : « par le passé, chacune de nous produisait son soja individuellement. Puis, nous avons été informées du lancement d'un projet qui allait nous soutenir. Nous avons obtenu des prêts pour développer nos champs de soja, nous associer et générer plus de revenus ». « C'est un exemple de projet où la Banque a montré son avantage comparatif dans la promotion des PME agro-industrielles et de l'emploi des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles au Togo. Ce projet constitue une référence pour le gouvernement togolais dans la promotion de l'emploi des jeunes », se réjouit le responsable du projet pour la Banque africaine de développement, Amouzouvi Kokou.

FOOTBALL/MATCHES INTERNATIONAUX

Plus aucun match jusqu'à la fin du mois de juin

Plus aucun match international, tant chez les messieurs que chez les dames, sous l'égide de la FIFA, ne pourra se jouer jusqu'à la fin du mois de juin. C'est l'une des recommandations du groupe de travail mis sur pied par la fédération internationale de football à la suite de la crise sanitaire du coronavirus.

Hervé A.

À l'issue de sa première réunion vendredi, le groupe de travail s'est mis d'accord à l'unanimité pour recommander au Comité exécutif de la FIFA de reporter tous les matches internationaux jusqu'à la fin du mois de juin, tant chez les messieurs que chez les dames et d'organiser des réunions bilatérales entre les confédérations de football pour ce qui concerne les rencontres de qualification pour la Coupe du Monde de 2022 au Qatar, afin de réorganiser le calendrier des matches.

Du coup, la cinquième journée des Éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 prévue en juin va être reportée. D'ailleurs, le président de la CAF Ahmad Ahmad laissait présager la situation dans une interview qu'il a accordée au journal le monde.fr la semaine dernière. " Il est encore trop tôt pour décider si elle [la 5e journée] aura lieu, mais il nous reste encore des dates en septembre, octobre et novembre, quitte à repousser la première journée des qualifications pour la Coupe du monde 2022, prévue justement en



novembre. Nous en discuterons avec la FIFA, laquelle semble ouverte aux différents aménagements du calendrier".

Parmi les autres recommandations, il faudra aussi inscrire les nouvelles dates du tournoi olympique de football suite au report des Jeux Olympiques de Tokyo à l'année prochaine.

Le groupe de travail a également recommandé que les critères d'éligibilité des joueurs pour le tournoi olympique masculin des JO de Tokyo demeurent inchangés avec des joueurs nés avant

le 1er janvier 1997 et trois joueurs non soumis à cette règle.

Par ailleurs, en ce qui concerne le fonds d'urgence qu'elle veut créer afin d'accompagner les équipes, clubs et ligues en difficulté, la FIFA a indiqué que "chaque confédération continentale allait désigner une personne pour coordonner les discussions sur le sujet".

La Coupe du Monde des moins de 20 ans de football féminin prévu au Panama et au Costa Rica en août et septembre prochains ainsi que la Coupe du

Monde pour les filles de moins de 17 ans en Inde prévue en novembre prochain, demandent à être reportés.

Par contre, une décision peut être prise fin avril pour ce qui concerne la Coupe du Monde de Futsal prévue en septembre en Lituanie.

Ce groupe de travail est établi par la FIFA pour évaluer les conséquences de la pandémie de Covid-19, et composé des dirigeants et secrétaires généraux de la FIFA et de toutes les confédérations continentales.

Nouveaux soupçons sur Gianni Infantino

Pendant la crise sanitaire, les affaires continuent dans le monde du football. La dernière en date concerne un habitué, l'Italo-Suisse Gianni Infantino.

Selon les informations du Monde et du Neue Zürcher Zeitung, le président de la FIFA aurait cherché à se renseigner auprès du parquet suisse, en juillet 2015, sur d'éventuelles poursuites concernant Sepp Blatter, alors à la tête de la FIFA, et Michel Platini, en position de force pour lui succéder.

Les deux médias révèlent que le procureur du Haut-Valais, Rinaldo Arnold, présenté comme un proche de Gianni Infantino, a tenté d'obtenir des informations judiciaires sur les deux hommes auprès de Michael Lauber, le procureur gé-

ral helvétique. Rinaldo Arnold et Michael Lauber se seraient notamment rencontrés le 8 juillet 2015, un rendez-vous au cours duquel le premier aurait évoqué les procédures ouvertes par le parquet suisse à l'encontre de la FIFA.

Un rapport de l'Autorité de surveillance du ministère public de la Confédération suisse (AS-MPC) pointe que Rinaldo Arnold "avait une raison d'obtenir des informations pour le compte d'Infantino, qui envisageait alors une candidature à la présidence de la FIFA. Il avait intérêt à se renseigner pour savoir si les procédures FIFA étaient dirigées contre deux concurrents directs pour la présidence. M. Infantino avait aussi intérêt à se renseigner pour savoir si les procédu-



res n'étaient pas dirigées contre lui.

Selon la version de Michael Lauber, la rencontre du 8 juillet avec Rinaldo Arnold a été organisée afin d'évoquer des "questions générales de droit pénal". Quant à la FIFA, elle se borne à qualifier ces accusations de "théorie du complot in-

ventée".

L'instance internationale assure même que Gianni Infantino n'avait pas l'intention, en juillet 2015, de se présenter à la présidence de la FIFA. Il était alors secrétaire général de l'UEFA et soutenait Michel Platini.

John Coates réduit son salaire

John Coates aime la transparence. Le dirigeant australien, membre du CIO et président du comité olympique australien (AOC), a annoncé lui-même vendredi 3 avril, via un courrier électronique envoyé à certains médias, sa décision de réduire ses revenus.

Il explique renoncer à 20% du montant de sa prestation de consultant pour le comité olympique australien, à compter du 1er avril, pour le reste de l'année 2020. Une décision qu'il justifie par les effets de l'épidémie de coronavirus sur l'économie en Australie, en particulier sur les recettes de l'AOC.

Plus surprenant : John Coates a joint à son communiqué la lettre envoyée la veille au soir à Matt Carroll, le directeur général de l'AOC, où il l'informe de sa décision de réduire ses émoluments.

Le courrier en question précise le montant de la prestation de consultant perçue par John Coates. Elle devait s'élever à 594 500 dollars australiens pour l'année 2020 (332 000 euros au cours actuel). Elle se montera finalement à 475 600 dollars (266 000 euros). Tout sauf du bénévolat.

Menace sur la lutte antidopage

L'Unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU), une entité indépendante créée en 2017 par l'IAAF pour superviser et mener la lutte contre le dopage, voit son travail très affecté par la pandémie de COVID-19.

"L'Unité d'intégrité de l'athlétisme réalise des contrôles antidopage dans plus d'une centaine de pays à travers le monde. Avec le contexte de pandémie, beaucoup de ces pays appliquent des mesures de distanciation sociale, qui varient et changent très rapidement d'un endroit à l'autre, explique-t-elle dans un communiqué. En conséquence, il est évident que notre programme antidopage va être fortement affecté à court terme. Cependant, nous continuerons à assurer nos missions prioritaires de tests là où il est possible de le faire."

Plusieurs agences nationales antidopage, en Russie et au Canada notamment, ont annoncé récemment avoir cessé jusqu'à nouvel ordre leurs activités de contrôle. L'AIU n'a pas d'autre choix que ralentir, voire interrompre, son programme de tests. Mais elle précise malgré tout que les membres de son groupe-cible, composé d'environ 500 athlètes, doivent continuer à remplir leurs obligations de localisation.

Le casse-tête des Mondiaux 2021

La question ne fait pas le moindre doute : le report à l'été des Jeux de Tokyo entraînera celui des Mondiaux de natation. L'événement était prévu à Fukuoka, au Japon, du 16 juillet au 1er août 2021. Reste à savoir à quel moment décaler la compétition planétaire.

Pour la Fédération internationale de natation (FINA), l'équation se révèle un véritable casse-tête. A en croire son directeur exécutif, Cornel Marculescu, deux options tiendraient la corde. Mais elles s'avèrent l'une comme l'autre assez complexes. La première prévoit un report des Mondiaux de natation à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre 2021.

La compétition se déroulerait dans le prolongement des Jeux de Tokyo, avec le risque de voir certains des meilleurs nageurs mondiaux faire l'impasse, peu motivés par un rendez-vous placé trop tard dans la saison. Par ailleurs, la température en automne à Fukuoka pourrait se révéler un peu fraîche.

L'autre option étudiée par la FINA prévoit un report en mai-juin 2022. Mais la saison 2022 est déjà très chargée en natation, avec les Jeux du Commonwealth, les championnats d'Europe, les Jeux Panpacifiques et les Jeux Asiatiques. Autre problème : la concurrence des autres sports, dont la NBA, le football, le tennis et le cyclisme. Selon Cornel Marculescu, la FINA se donne au moins deux semaines pour prendre une décision.

La FIFA rallonge l'âge limite

La FIFA n'a pas traîné. Elle a annoncé dès la fin de la semaine passée, via un communiqué, être favorable au maintien des critères d'éligibilité des joueurs pour le tournoi masculin de football des Jeux de Tokyo 2020. Dans sa version initiale, la compétition olympique était réservée aux joueurs nés le 1er janvier 1997 et après. Mais le report d'une année des Jeux de Tokyo posait la question de l'âge des compétiteurs. Plusieurs fédérations nationales, en Australie et en Corée du Sud notamment, ont saisi la FIFA pour lui demander de modifier les règles afin de permettre aux joueurs ayant qualifié leur équipe de participer l'an prochain au tournoi. Bruno Guimaraes, le capitaine de la sélection olympique brésilienne, qui aura dépassé en 2021 la limite d'âge de 23 ans, a lui aussi exprimé son souhait de poursuivre l'aventure jusqu'au bout. Dans son communiqué, la FIFA préconise "de conserver les critères d'éligibilité prévus initialement, à savoir des joueurs nés le 01/01/1997 ou après ainsi que trois joueurs supplémentaires."

MULTISPORTS

La Solidarité Olympique prolonge ses bourses

Le sujet comptait parmi les centaines de questions soulevées par le report en 2021 des Jeux de Tokyo 2020.

À la différence de la plupart des autres, il a déjà été tranché : les programmes de la Solidarité olympique destinés aux athlètes pour les Jeux de Tokyo 2020 sont prolongés d'une année.

Ils concernent actuellement plus de 1600 athlètes issus de 185 pays, plus l'équipe des réfugiés. La commission des athlètes du CIO en a officialisé la nouvelle sur sa plateforme numérique,

Athlete365.

Les programmes qui seront prolongés jusqu'aux Jeux de Tokyo en 2021 concernent les bourses olympiques pour athlètes, les subventions pour les sports d'équipe, le programme de soutien aux athlètes réfugiés et les subventions pour les Jeux olympiques.

Pour rappel, la Solidarité olympique a été créée il y a plus de 50 ans par le CIO. Elle a pour mission d'aider tous les comités nationaux olympiques, en priorité les



moins fortunés, à travers une série de programmes axés sur le développement des athlètes, la

formation des entraîneurs et des dirigeants sportifs, et la promotion des valeurs olympiques.

Le grand recul avant de mieux faire

(suite de la page 3)

n'auront pas les bavettes et que leurs passagers aussi n'en auront pas. Hier, sur une radio de la place, le ministre Yark Damehame a eu raison de dire que le gouvernement est en train d'étudier la question. Même si le temps presse.

Et voici la mesure floue, prise par les ministres Yark Damehame et Zouréatou Kassa-Traoré le 3 avril, qui a failli mettre le feu aux poudres : interdiction formelle aux engins à deux roues et aux tricycles de transporter des personnes, dans le Grand Lomé (préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé). Cette mesure prenait effet dès le 4 avril,

avec la menace de sévères sanctions en cas de non-respect. Stricto sensu, cela voudrait aussi dire que celui qui a l'habitude de remorquer son parent, son ami ou son conjoint pour le service ou des courses perd ce droit. Ce qui est incompréhensible même si, dit-on, l'idée vient du fait que, sur une moto, il n'est pas possible de respecter la distance recommandée d'un mètre au moins entre deux personnes. Pfff !!

La veille, les deux ministres avaient signé une autre note portant obligation pour les responsables des gares routières d'y installer le dispositif de lavage des

main, obligation pour tous les chauffeurs ainsi que des passagers à bord des véhicules d'être protégés de bavette, limitation du nombre de passagers à bord de la Sotral à 30 passagers, limitation du nombre de passagers à bord des taxi-ville de cinq places à trois passagers, plus le chauffeur, limitation du nombre de passagers des bus de neuf places à cinq passagers, plus le chauffeur, limitation du nombre de passagers des bus de quinze places à huit passagers, plus le chauffeur, et interdiction formelle aux tricycles de transporter des passagers.

5.000 branchements sociaux de la TdE pour laver les mains

"Nous allons également rendre gratuits, pour trois mois, l'eau et l'électricité pour les tranches sociales", annonçait le président Faure Gnassingbé dans son message du 1er avril 2020. A sa suite, un ministre expliquait que la décision vise à offrir de l'eau aux populations en ce moment où il faut se laver les mains régulièrement au nom du coronavirus. Des le lendemain, le ministre de l'Eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise, Antoine Lékpa

Gbégbéni, concrétise la mesure en publiant, le 2 avril 2020, un communiqué qui favorise l'accès à l'eau potable pour tous.

"Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par son Excellence Monsieur le Président de la République pour la riposte à la pandémie du coronavirus (COVID-19) et sur ses hautes instructions, le ministre de l'Eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise communique : pour compter du 1er avril

2020 et ce, pour une durée de trois mois, sur toute l'étendue du territoire national, la tranche sociale de la facturation d'eau de la société togolaise des eaux (TdE), correspondant à une consommation d'eau comprise entre 0 et 10 m3, est rendue gratuite ; il est mis à la disposition de la population cinq mille (5.000) branchements sociaux au coût réduit de 25 000 F CFA (contre 75 000 F CFA)", écrit le ministre.

Lutte contre la propagation du Covid-19

Les Volontaires citoyens de la région des Plateaux à l'œuvre

Les Volontaires d'Engagement Citoyen (VEC) de la région des Plateaux se sont engagés à lutter contre la propagation du COVID-19, par une sensibilisation de porte à porte dans leurs communes respectives dans la dernière semaine de mars. En prélude à cette sensibilisation, les responsables des services d'hygiène, des dispensaires et les assistants médicaux les ont sensibilisés et formés sur les gestes barrières recommandés par le gouvernement. Ces recommandations sont : Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique ; Tousser ou éternuer dans le pli de son coude ou à l'aide d'un mouchoir à usage unique ; Porter des masques de protection pour se rendre dans un endroit public ; Éviter tout contact étroit avec toute personne présentant des symptômes de rhume ou de grippe ; Évitez de se serrer la main et éviter les embrassades ; Rester à distance d'au moins 1 mètre des autres, etc.

Comme des soldats vaillants qui partent en guerre contre l'ennemi, souligne un tweet l'Agence nationale des volontaires du Togo (ANVT), les VEC sont partis dans les ménages pour les sensibiliser et les enseigner des gestes barrières contre la propagation du COVID-19. Ce dernier, décrété

une pandémie tout récemment par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), n'épargne aucun pays.

Par cette sensibilisation, les VEC démontrent encore une fois leur engagement au service de leur communauté et leur amour pour la patrie. Toujours en gestes

préventifs, ils portent des caches nez et respectent strictement les gestes barrières recommandés. Pour la plupart des VEC, c'est un honneur pour eux de sensibiliser leur entourage dans cette période de pandémie où l'ignorance des gestes barrières conduit à la fatalité.

Pendant cette période de la pandémie de COVID-19

Les directives de l'OMS pour aider les pays à maintenir les services de santé essentiels

La pandémie de COVID-19 met à mal les systèmes de santé du monde entier. L'augmentation rapide de la demande à laquelle les établissements et le personnel de santé doivent répondre menace de déborder certains systèmes de santé, les empêchant de fonctionner efficacement, estime l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Qui rappelle dans un communiqué que d'autres épidémies ont montré que lorsque les systèmes de santé sont surchargés, la mortalité due à des maladies évitables par la vaccination et à d'autres affections que l'on peut traiter risque elle aussi d'augmenter considérablement. Lors de la flambée de maladie à virus Ebola en 2014-2015, le nombre de décès par rougeole, paludisme, infection à VIH/sida et tuberculose dus à des défaillances du système de santé a dépassé le nombre de

décès imputables au virus Ebola. "La meilleure défense contre une flambée épidémique est un système de santé solide", a souligné le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus. "La COVID-19 révèle combien sont fragiles nombre de systèmes et de services de santé dans le monde, et les pays sont obligés de faire des choix difficiles pour répondre au mieux aux besoins de leur population".

Pour aider les pays à faire face à ces difficultés, l'OMS a actualisé des lignes directrices en matière de planification opérationnelle afin qu'ils puissent à la fois riposter directement à la COVID-19 en continuant d'assurer les services de santé essentiels et limiter les risques d'effondrement du système. Celles-ci comprennent

Covid-19

L'Afrique doit repenser sa sécurité alimentaire

L'ONU a lancé, jeudi 2 avril, un plan d'aide humanitaire d'urgence d'un montant de 715 millions de dollars pour venir en aide à un tiers de la population du pays. Cet effort vise à fournir en priorité de l'aide alimentaire, mais aussi en matière de santé, d'hygiène, d'accès à l'eau ou de logement à 5,6 millions de personnes particulièrement vulnérables face au Covid-19, a annoncé l'ONU. " Il est extrêmement important que le système de distribution alimentaire continue à fonctionner ", a souligné la responsable régionale du Programme alimentaire mondial (PAM), Lola Castro, à la presse.

Une crise qui interrompt les chaînes d'approvisionnement

La situation est loin d'être homogène. Mais, pour l'ONU, il ne fait aucun doute qu'au-delà des ravages sanitaires et des nombreuses victimes, l'épidémie de coronavirus met en péril la sécurité alimentaire des pays africains qui dépendent des importations de denrées alimentaires et des exportations pour les payer. Il faut savoir que, en général, les risques de pénurie alimentaire sont causés par des problèmes d'approvisionnement, notamment en cas de mauvaise récolte ou par des problèmes liés à la demande, si les États qui achètent rencontrent des difficultés financières. Le problème, selon le Programme alimentaire mondial, est qu'" on a les deux à la fois " en ce moment. " Les incertitudes liées à la disponibilité de nourriture peuvent déclencher une vague de restrictions à l'exportation ", provoquant elle-même " une pénurie sur le marché mondial ", déclarent dans un rare communiqué commun le Chinois Qu Dongyu, qui dirige

l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Éthiopien Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et le Brésilien Roberto Azevedo, dirigeant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour les trois organisations multilatérales traitant de santé, alimentation et commerce mondiaux, il est " important " d'assurer les échanges commerciaux, " en particulier afin d'éviter des pénuries alimentaires ", indique leur texte commun.

Des difficultés de transport

Les trois institutions s'inquiètent notamment du " ralentissement de la circulation des travailleurs de l'industrie agricole et alimentaire ", qui bloque de nombreuses agricultures occidentales, et des " retards aux frontières pour les conteneurs " de marchandises, qui entraînent un " gâchis de produits périssables et une hausse du gaspillage alimentaire ". C'est le cas notamment au niveau du transport maritime. Les ports d'exportation enregistrent çà et là des perturbations, dues, par exemple, à des mouvements sociaux en Argentine et au Brésil. De son côté, la filière céréalière exportatrice en France " est confrontée à des pénuries de main-d'œuvre et de camions ", précise ce rapport. Des achats massifs, font aussi craindre une rupture de la chaîne d'approvisionnement qui pourrait faire monter les cours. Ils soulignent aussi le besoin de " protection " des salariés engagés dans la production alimentaire, des ouvriers exerçant dans l'industrie de transformation agroalimentaire et ceux de la distribution, afin de " minimiser la propagation du virus dans le sec-

teur ". " Lorsqu'il est question de protéger la santé et le bien-être de leurs concitoyens, les pays doivent s'assurer que l'ensemble des mesures commerciales ne perturbe pas la chaîne de l'approvisionnement alimentaire ", ajoutent les chefs de la FAO, de l'OMS et de l'OMC.

L'Afrique dépendante des importations en première ligne

Mais voilà que plus de trente-deux pays africains ont fermé leurs frontières. Chaque année, les échanges de riz, soja, maïs et blé permettent de nourrir 2,8 milliards de personnes dans le monde, dont 212 millions en situation d'insécurité alimentaire chronique et 95 millions en situation d'insécurité alimentaire grave, selon le PAM. Pour " de nombreux pays pauvres, les conséquences économiques seront plus dévastatrices que la maladie elle-même ", prévient cette agence onusienne dans un rapport publié vendredi.

L'Afrique, et en particulier l'Afrique subsaharienne qui a importé plus de 40 millions de tonnes de céréales en 2018, est le continent le plus menacé. La Somalie et le Soudan du Sud sont les plus exposés à une perturbation des approvisionnements en céréales, tandis que d'autres pays, comme l'Angola, le Nigeria et le Tchad, sont tributaires de leurs exportations pour payer les importations de denrées. " Si les marchés mondiaux des céréales de base sont bien approvisionnés et les cours globalement bas, les denrées doivent voyager des greniers du monde vers leurs lieux de consommation. Les mesures de confinement mises en place pour lutter contre le Covid-19 commencent à poser des problèmes à cet égard ", s'alarme le PAM.

Pas de répit dans le Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou

Le poste de contrôle juxtaposé de Hillah-Condji/Sanvee-Condji entame son équipement

Etonam Sossou

Pendant que les gros travaux tendent vers leur terme au Poste de contrôle juxtaposé (PCJ) de Hillah-Condji/Sanvee-Condji, à la frontière-Est avec le Bénin voisin, le gouvernement togolais a prévu d'enchaîner avec ses équipements électriques et informatiques ; et en mobilier de bureau. Ainsi, les sociétés ou fournisseurs éligibles intéressés sont invités par le ministère des Infrastructures et des transports à se manifester à la fin du mois de mai au plus tard.

Le corridor entre Lomé et Cotonou, entièrement financé par la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 109 millions de dollars américains, par le biais du Fonds africain de développement, est la solution pour désengorger le trafic routier et répondre aux problèmes de transporteurs routiers. Au bureau-pays de la banque au Togo, on affirme que la construction de ce poste de contrôle unique vise à améliorer l'efficacité dans les opérations de transit et accroître la circulation des personnes et

des biens dans la région et particulièrement entre les deux pays. « Il est prévu l'interconnectivité des systèmes douaniers, aussi les formalités douanières et d'immigration se feront dans un seul bâtiment, où vont cohabiter les services frontaliers togolais et béninois. Le temps de transit pour les voyageurs sera de courte durée et l'insécurité ne sera qu'un vieux souvenir », explique Georges Bohoussou, responsable du bureau-pays de la banque au Togo.

Fin décembre dernier, la Banque africaine de développement estimait les travaux aux trois quarts achevés, l'ouvrage était supposé être livré en mars 2020. Le site a vu sortir de terre un bloc administratif (bâtiment de deux niveaux), une zone d'inspection des camions, un vaste entrepôt des douanes, cinq blocs sanitaires, des salles de contrôle pont bascule et scanner et un bâtiment de service-incendie pour accueillir une équipe de sapeurs-pompier. A l'extérieur ont été créés une zone de contrôle pour les piétons, un parc animalier et un local de contrôle vétérinaire,



un abri pour les conducteurs de poids lourds, un abri pour piétons, des voies et parkings pour camionnettes ainsi qu'un réseau d'alimentation et de distribution d'énergie électrique, d'eau et de téléphone.

Ce projet structurant en Afrique de l'Ouest entre dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou et de facilitation du transport sur le corridor Abidjan-Lagos. Son objectif : unifier les procédures de contrôle aux points de passage frontaliers en ce qui concerne les personnes, les marchandises et les moyens de

transport. « On a mis en place des moyens modernes en termes d'infrastructures, d'équipements et de traitement administratif et douanier dans le but de rendre le trafic plus fluide et de

réduire les coûts qui y sont associés », avait expliqué à la Banque Dabilgou Wend-Lassida, directeur des travaux de construction.

Après, le projet va devoir pas-

ser à son deuxième phase. Cette phase 2 du Projet de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou, approuvée en 2016, porte en effet sur l'aménagement, en 4 voies, du tronçon routier Ayépozo-Aného, long de 30 kilomètres. Sa réalisation permettra de compléter le chaînon manquant sur la portion togolaise du corridor. Il comprend, d'après la Banque, la construction de 28 épis et le rechargement en sable des côtes togolaises et béninoises ainsi que l'équipement du poste de contrôle juxtaposé. La Banque africaine de développement devrait contribuer au projet à hauteur de 188 millions de dollars.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°587 de LOTO KADOO du 21 Mars 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 588^e tirage de LOTO KADOO.

Le vendredi précédent, LOME, et d'ANEHO ont enregistré des gagnants de gros lots.

Ainsi, les opérateurs 50324, 60134 et 60022 basés à LOME, ont enregistré respectivement un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA et un maxi gros lot de 6.000.000F CFA.

A ANEHO, c'est un gros lot de 4.500.000F CFA qui a été recensé sur le point de vente 70423.

Dans les autres villes du pays, ce sont surtout des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°589 de LOTO KADOO du 03 Avril 2020

Numéro de base

67 07 51 59 40

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°143 DE LOTO Sam du 21 Mars 2020

Le tirage N°144 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 28 mars 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, ce sont de nombreux lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés dans la ville du pays.

Toutefois, LOME, la Capitale a recensé deux lots de 1.000.000F CFA remportés sur les points de vente 30424 et 70123

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°145 de LOTO SAM du 04 Avril 2020

Numéro de base

72 09 69 61 90

MINISTRE DE L'EAU,
DE L'EQUIPEMENT RURAL ET
DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

CABINET

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

COMMUNIQUE DU MINISTRE DE L'EAU, DE L'EQUIPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par son Excellence Monsieur le Président de la République pour la riposte à la pandémie du coronavirus (COVID-19) et sur ses hautes instructions, le Ministre de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise communique :

Pour compter du 1^{er} avril 2020 et, ce, pour une durée de trois mois, sur toute l'étendue du territoire national :

- la tranche sociale de la facturation d'eau de la Société Togolaise des Eaux (TdE), correspondant à une consommation d'eau comprise entre 0 - 10 m³, est rendue gratuite ;
- Il est mis à la disposition de la population cinq mille (5000) branchements sociaux au coût réduit de 25 000 F CFA (contre 75 000 F CFA).

Le Ministre de l'Eau, de l'Equipement rural et de l'hydraulique villageoise invite toute la population au respect scrupuleux des règles d'hygiène et de sécurité recommandées par le gouvernement, notamment le lavage régulier des mains à l'eau et au savon.

Fait à Lomé, le 02 avril 2020

Le Ministre

Antoine Lekpa GBEBENI



LE TÉLÉTRAVAIL C'EST SIMPLE AVEC TOGOCOM !



Togocom vous accompagne et vous propose des solutions adaptées à vos besoins pour continuer à travailler où que vous soyez.



Restez connecté à vos contenus, vos outils, votre équipe, vos partenaires nationaux et internationaux.

Togocom met à votre disposition l'Internet Très Haut Débit avec la Fibre Optique ou la 4G+ qui vous permet de poursuivre vos activités professionnelles (visioconférence via Zoom, Polycom, Skype Entreprise... transferts de fichiers lourds avec Dropbox, Wetransfer, Google Docs, traitement de données, Cloud Services ...) à domicile que ce soit à Lomé ou l'intérieur du pays.

De plus, grâce à la fonction Hot Spot Wifi des Terminaux 4G Togocom, vos équipes peuvent créer leurs réseaux Wifi où qu'elles soient et rester connectées.



Gardez le contact avec votre équipe et vos partenaires 24h sur 24 et 7j sur 7.

Togocom couvre 85% de la population, vos équipes sont joignables partout et à tout moment. Découvrez nos offres (flotte, forfaits) et personnalisez-les à la demande suivant vos besoins.



Gérez vos flux financiers où que vous soyez avec TMoney.

Que vous ayez besoin de payer vos fournisseurs, le salaire de vos collaborateurs, vos factures, vos impôts ou d'encaisser vos paiements, TMoney répond à tous vos besoins sans que vous ayez à vous déplacer ou à manipuler de l'argent en espèces. Une interface digitale Web vous permet de réaliser vos transactions en ligne et par batch.

Avec TMoney, réalisez des transactions sécurisées. TMoney vous assure ainsi la disponibilité de votre argent partout et à tout moment.

Éviter l'usage du cash, c'est éviter la contamination et freiner la propagation du COVID-19.

Nous sommes à votre disposition, contactez votre conseiller client ou écrivez-nous :

teletravail@togotelecom.tg

teletravail@togocom.tg

teletravail@togocel.tg



Togocel

Tgtmng



Togocel_tg

Togotelecom1

togocel.tg

togotelecom.tg